



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 5 décembre 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur le conseiller Martin Sauvé était absent. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 7 novembre 2016

8353-12-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8354-12-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Charron : Demande si le zonage en vigueur dans le coin de la bibliothèque empêche la location de l'ancienne quincaillerie Bellefleur.

Monsieur le maire explique que le zonage permet les activités commerciales dans ce secteur et que ça ne nuit aucunement à l'implantation d'un nouveau commerce.

M. Pelletier : Demande s'il y a de gros changements dans la 3^e proposition de règlement concernant le développement de la phase II de la rue Pesant.

Monsieur le maire explique les tenants et aboutissants du dossier et mentionne que nous avons tenté de tenir compte des commentaires de tout un chacun pour en arriver à une proposition qui, nous l'espérons, serait acceptable pour la population.

M. Charron : Demande si l'évaluation foncière est revue pour la taxation 2017.

Monsieur le maire indique que le rôle d'évaluation est triennal et qu'il vient à échéance en 2018. Pour 2017, il est donc simplement reconduit.

M. Pelletier : Demande quand sera lancée la politique familiale.

Monsieur le maire mentionne qu'elle sera lancée lors du carnaval, en février 2017.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 407-2016 / TAUX DE TAXATION 2017

8355-12-2016 Monsieur Dany Boyer donne avis de motion qu'un règlement fixant le taux de taxation pour l'année 2017 de la taxe foncière générale et des taxes spéciales d'enlèvement des ordures ménagères, d'administration des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de la taxe d'eau, des taxes de répartitions locales, des tarifs pour les services municipaux, de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels ainsi que le taux d'intérêt sur les arrérages sera déposé à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.



AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 400-2016 / ACT-115

- 8356-12-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion qu'un règlement 400-2016 décrivant les usages permit dans la zone ACT-115 en conformité avec le règlement 180 de la MRC de Roussillon, sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

ADOPTION / PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 400-2016 / ACT-115

- 8357-12-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 5 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT le règlement 180 de la MRC de Roussillon, Règlement modifiant le SAR (Règlement numéro 101) de la MRC de Roussillon afin de créer l'aire d'affectation «Agricole-Commerciale de transit» «A3.1-813.1» à même une partie de l'aire d'affectation «Agricole-Dynamique» «A1a-810.1» sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore;

Il est résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement 400-2016, règlement modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 pour fins de concordance au règlement numéro 180, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 406-2016 / PLAN D'UBANISME

- 8358-12-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion qu'un règlement 406-2016 modifiant le règlement 332-2010 relatif au plan d'urbanisme sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 408-2016 / DÉVELOPPEMENT PESANT PHASE II / 3^E PROPOSITION

- 8359-12-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion qu'un règlement 408-2016, règlement visant l'agrandissement de la zone H-229, à même une partie de la zone H-218, et revoyant les dispositions applicables à la grille des spécifications de la zone H-229, dans le cadre de la réalisation d'un projet résidentiel.

ADOPTION / PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 408-2016 / DÉVELOPPEMENT PESANT PHASE II / 3^E PROPOSITION

- 8360-12-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de l'assemblée régulière du 5 décembre 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement 408-2016, règlement visant l'agrandissement de la zone H-229, à même une partie de la zone H-218, et revoyant les dispositions applicables à la grille des spécifications de la zone H-229, dans le cadre de la réalisation d'un projet résidentiel.

ADOPTION / RÈGLEMENT 405-2016 / BIBLIOTHÈQUE

- 8361-12-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de l'assemblée régulière du 7 novembre 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 405-2016, abrogeant le règlement 386-2016 relatif aux règles de fonctionnement de la bibliothèque de Saint-Isidore.



ADOPTION / PLAN D'INTERVENTION – RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

8362-12-2016

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION / MDDELCC / PROJET RÉFECTION SAINT-RÉGIS

8363-12-2016

Considérant le projet de réfection du rang Saint-Régis entre les rues Boyer et Gervais ;

Considérant l'intention d'y ajouter un réseau d'égout pluvial nécessitant un exutoire vers la rivière Saint-Régis ;

Il est résolu unanimement d'autoriser la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre une demande d'autorisation au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 / TRANSPORT ADAPTÉ

8364-12-2016

Considérant que le Ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;



Considérant les prévisions budgétaires 2017 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut Richelieu inc. » à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2017 ont été approuvées le 23 novembre 2016 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

Considérant que ces prévisions fixent à 1 569 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Isidore pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

Il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Isidore nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2017 ;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 1 569 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Saint-Isidore, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTION CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

8365-12-2016 CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20h :

9 janvier (2 janvier : jour férié)	3 juillet
6 février	7 août
6 mars	11 septembre (4 septembre : fête du Travail)
3 avril	2 octobre
1 ^{er} mai	13 novembre
5 juin	4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

C.C.U.

A) PIIA / 52 DESGENS / URB-2016-17

8366-12-2016 CONSIDÉRANT le projet de construction d'un abri d'auto permanent rattaché à la résidence du 52, rue Desgens en cour latérale gauche sur le lot 2 867 955;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-17 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de la réunion du 24 novembre 2016 ;

Il est résolu unanimement d'entériner le projet de construction d'un abri d'auto permanent rattaché à la résidence du 52, rue Desgens sur le lot 2 867 955, tel que présenté au dossier URB-2016-17 et aux plans qui y sont contenus.



B) DÉROGATION MINEURE / 590 SAINT-RÉGIS / URB-2016-18

8367-12-2016 Considérant la demande de dérogation mineure visant à permettre le maintien d'une allée de stationnements située devant la façade du bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage et de PIIA no.340-2010* stipule qu'aucune case de stationnement ne doit être située devant la façade d'un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT la résolution S7513-10-2013, relatif à la demande de PIIA pour des travaux d'agrandissement antérieurs ;

Considérant le rapport préparé par l'urbaniste, dossier URB-2016-18 ;

Considérant qu'une égalité des voix survenue dans le processus de recommandation du dossier fait en sorte qu'aucune résolution n'est prise par le CCU dans ce dossier ;

Il est résolu unanimement d'entériner la demande de dérogation mineure visant à permettre le maintien d'une allée de stationnements située devant la façade du bâtiment principal.

VENTES POUR TAXES

8368-12-2016 Il est résolu unanimement d'approuver l'état préparé par le Directeur général et soumis au Conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Corporation municipale de Saint-Isidore conformément à l'article 1022 du Code municipal.

8369-12-2016 Considérant que la MRC Roussillon a adopté, lors de sa séance régulière du conseil de sa séance régulière du 27 octobre 2004, le règlement # 88 visant à changer la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales ;

Considérant que la date fixée pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales est le 2^e jeudi du mois d'avril ;

Il est résolu unanimement d'ordonner au Secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1022 du Code municipal, de transmettre au bureau de la M.R.C. Roussillon avant le 15 janvier 2017 la liste des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement des taxes municipales.

REGISTRE PUBLIC / DÉCLARATION DES CONSEILLERS

Dépôt aux membres du Conseil du registre contenant les déclarations visées à l'article 5.3.5 du règlement # 395-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

RENOUVELLEMENT CONVENTION D'EXPLOITATION / RÉSEAU BIBLIO

8370-12-2016 Considérant que la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la Bibliothèque affiliée Simb@ se termine le 31 décembre 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour une période de trois (3) ans ;

Il est résolu unanimement de renouveler ladite convention pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020, et d'autoriser M. Sylvain Payant, maire, et M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général à signer cette convention.



ACCEPTATION SOUMISSION / ENTRETIEN PATINOIRE / HIVER 2016-2017

8371-12-2016 Il est résolu unanimement de renouveler l'engagement de la Cie. 9120-4883 Québec inc., représentée par M. Tommy Boyer, pour l'entretien de la patinoire extérieure pour l'année 2016-2017.

Coût : 10 000 \$ + taxes

ACCEPTATION SOUMISSION/ PG SOLUTION / CONTRA DE SERVICE 2017

8372-12-2016 Il est résolu unanimement d'entériner le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de logiciels municipaux de PG Solutions pour l'année 2017.

Coût : 8 737.50 \$ + taxes

FQM / ADHÉSION 2017

8373-12-2016 Il est résolu unanimement de défrayer la contribution annuelle 2017 pour confirmer l'adhésion de la Municipalité de Saint-Isidore à la Fédération québécoise des municipalités.

Coût : 2 595.75 \$ + taxes

UPA / GALA AGRISTAR

8374-12-2016 Considérant le gala des Agristars 2017 le 4 avril 2017 parrainé par l'Union des producteurs agricoles du Québec ;

Il est résolu unanimement de défrayer le coût d'achat de deux billets pour le Gala de 2017 à coût maximal de 150 \$ incluant les taxes.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / ÉCOLE PIERRE-BÉDARD / VOYAGE WASHINGTON D.C.

La Municipalité ne donne pas suite à la demande d'aide financière concernant un voyage étudiant à Washington et réfère plutôt la demande aux trouvaillles à bas prix.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / TABLE PETITE ENFANCE CHÂTEAUGUAY

La demande de soutien financier est refusée étant donné que la Municipalité de Saint-Isidore fournit déjà un local 2 fois / semaine et une salle de rangement.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / ALEXANDRE CAILHIER / STAGE MADAGASCAR

La Municipalité ne donne pas suite à la demande d'aide financière concernant un stage humanitaire à Madagascar et réfère plutôt la demande aux trouvaillles à bas prix.

RAPPOR BUDGÉTAIRE AU 30-11-2016

8375-12-2016 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil accusent réception du rapport budgétaire en date du 30-11-2016.

VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item varia



COMPTES À PAYER

8376-12-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de novembre 2016 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 134 583,39 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8377-12-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de novembre 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 111 412,88 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste
que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier